

### Les activités de la section :

#### Projet FCPE / LDH – « Raconte-moi la fraternité »

Marianne Wolff

L'année dernière, la FCPE 13<sup>ème</sup> (fédération des conseils de parents d'élèves) et notre section avaient travaillé ensemble sur un projet avec les écoles, collèges et lycées du 13<sup>ème</sup> concernant l'égalité filles-garçons. Cette année, il a été décidé d'axer le projet sur la notion de **fraternité**, introduite par la révolution française, inscrite par la 2<sup>ème</sup> République, avec la Liberté et l'Égalité, comme devise de la République, et rappelée dans l'article 2 de la Constitution.

L'élaboration d'une plaquette prévue pour fin février doit permettre de lancer, par le biais des sections locales de la FCPE, un travail des enseignants et des animateurs de centre de loisirs auprès des élèves scolarisés dans le 13<sup>ème</sup>. A chacune et chacun d'inventer une œuvre (dessins, photos, histoires...) autour de la notion de fraternité et/ou ses difficultés de mise en application. Et elles sont encore nombreuses !

Une exposition et des débats, dans un lieu à préciser, concluront ce projet un samedi dans le courant du mois de mai.

#### Point de situation sur l'action du Collectif Austerlitz de soutien aux migrants.

Jules-Mathieu Meunier

Depuis l'automne 2016, un intercollectif s'est formé à l'échelle parisienne. Plusieurs membres du collectif Austerlitz participent activement aux actions mises en œuvre dans ce cadre. Ces actions se caractérisent par leur foisonnement important depuis quelques mois. Parmi celles-ci, on peut mentionner :

- l'organisation de manifestations dénonçant la politique du non-accueil des migrants
- l'organisation de « happening » (jeu de l'oie décrivant le parcours semé d'embûches des migrants) devant la bulle « Hidalgo » et l'obtention d'une rencontre avec les dirigeants de cette structure
- la mise en place d'une commission juridique chargée notamment de l'élaboration d'un cahier juridique à l'intention des migrants
- l'organisation d'un soutien aux militants mis en examen pour délit de solidarité
- un travail de documentation des violences policières
- l'élaboration d'une charte de l'intercollectif (principes de fonctionnement, objectifs communs aux différentes composantes de l'intercollectif)

Les membres du collectif Austerlitz qui participent à l'intercollectif pointent cependant deux limites :

- la difficulté matérielle liée au fait d'être impliqué en même temps dans l'intercollectif (qui nécessite une certaine disponibilité ne serait-ce que pour suivre le rythme des réunions) et dans d'autres instances/organisations. Ce qui conduit concrètement à ce que l'intercollectif soit tributaire d'un petit noyau de militants très investis (mais dont les ressources ne sont pas inépuisables).
- la place des organisations dans les actions revendicatives menées par l'intercollectif n'est peut-être pas une question évidente. C'est du moins ce que laisse entrevoir l'épisode récent du second « jeu de l'oie » organisé par l'intercollectif, qui devait déboucher sur la prise de parole de plusieurs représentants d'organisations afin de dénoncer le fonctionnement du centre Hidalgo, et qui a finalement été annulée faute de représentants d'organisations présents au rendez-vous.

L'action déployée à l'échelle parisienne dans le cadre de l'intercollectif conduit en retour les membres du collectif Austerlitz à se poser la question de la pérennité du collectif en tant que tel. Cette interrogation provient d'un constat : le collectif Austerlitz a perdu son objet premier avec le démantèlement du campement Austerlitz en septembre 2015.

Depuis cette date :

- le collectif en tant qu'entité délibérative (cf. les réunions qui se sont tenues chaque vendredi pendant plusieurs mois) est progressivement entré en sommeil, avec un arrêt des réunions fin 2015-début 2016, puis une tentative de réactiver l'action du collectif à la Rentrée 2016 qui a rapidement avorté
- plusieurs membres du collectif Austerlitz restent actifs et engagés sur plusieurs fronts où ils tissent souvent des liens avec les membres d'autres collectifs de soutien aux migrants : permanence du mercredi boulevard Vincent Auriol, cours de français, expositions et publications autour d'une « carte traumatique » mettant en évidence les conséquences de la politique de non-accueil des migrants, actions développées dans le cadre de l'intercollectif. Pour ces membres, le collectif Austerlitz est devenu un « label » permettant de se situer et/ou d'être identifié dans un cadre d'action plus large, mais il ne constitue plus cette instance de délibération et de décision politique qui tentait d'organiser l'action collective et suivait/discutait les initiatives en cours.
- les organisations membres du collectif (partis, syndicats, associations) ont pris du recul vis-à-vis du collectif Austerlitz, conséquence notamment du choix opéré en interne par certains de transférer à l'échelon parisien le suivi de la question du non-accueil des migrants, de ce fait les questions dont traitait habituellement le collectif Austerlitz et les différents types d'initiatives développées pour s'opposer à la politique du non-accueil des migrants se décident depuis quelques mois à l'échelle parisienne (et au-delà) dans le cadre de l'intercollectif parisien ou autres.

Cela étant, plusieurs sujets d'action collective restent d'actualité dans le sud-est parisien sur les questions migratoires. Il s'agit notamment :

- de l'existence d'un campement installé devant la Salpêtrière sur le boulevard de l'Hôpital (voir le compte-rendu d'observation de Véronique Nahoum-Grappe ci-après)
- du centre d'accueil pour demandeurs d'asile qui vient d'ouvrir à Ivry en direction des familles et des femmes seules avec ou sans enfant(s)
- des mobilisations qui se développent actuellement autour de l'avenir des foyers de travailleurs migrants implantés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et ailleurs (cf. action du Collectif pour l'avenir des foyers ou COPAF)

Au regard de ces exemples, il est évident que des questions telles que l'accès au droit et l'hébergement des migrants, situées au fondement de la création du collectif Austerlitz pendant l'été 2015, continuent de se poser avec acuité dans le sud-est parisien.

Dès lors, la question que se posent les membres du collectif Austerlitz est la suivante : ce Collectif peut-il se refonder autour d'un nouvel objet situé dans le champ des questions migratoires ? En d'autres termes, les membres du Collectif Austerlitz (personnes physiques et organisations) ont-ils envie / estiment-ils opportun de continuer à se rencontrer et à échanger régulièrement pour tenter d'agir et de trouver collectivement des solutions en réponse aux problèmes liés à la question de l'accueil des migrants telle qu'elle se manifeste dans le sud-est parisien ? Ou doit-il continuer à évoluer comme il évolue depuis près d'un an, c'est-à-dire un collectif en sommeil se contentant de relayer des infos et d'assurer une veille sur son aire géographique de référence mais qu'une majorité en son sein n'estime pas nécessaire de réactiver dans l'immédiat ?

Véronique Nahoum-Grappe, est membre de la section LDH/EHESS, anthropologue et chercheuse, elle est allée en reconnaissance rencontrer les habitants du petit campement situé à l'entrée de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

« Je compte 36 tentes : plus une écrasée en ruine, plus deux matelas entre deux tentes : elles sont de taille différentes, il y en a de toutes petites, elle sont hétérogènes, rien à voir avec l'homogénéité des tentes bleues des campements de migrants du nord de Paris. Taches et éraflures témoignent de l'usure de ces tentes des grandes toiles de plastique transparent les recouvrent souvent : pour les doubler contre le froid et la pluie. Certaines d'entre elles montrent un souci de maintenance, l'une d'entre elles par exemple est légèrement surélevée sur une palette de bois, elle semble plus solide et moins abîmée, mieux fermée que les autres..

Il y a un nettement un « haut » du lieu qui se distingue du " bas", le « haut », situé du côté de la place d'Italie comporte une quinzaine des tentes, petites, closes. Les habitants du haut ne sont pas visibles. Leurs tentes sont plus petites et en même temps elles sont moins entourées d'objets. Il y a dans ce « haut » un plus grand silence, une plus grande séparation entre le dedans de la tente et son dehors qui témoigne d'une plus grande volonté de clôture. Ici, pas question de « frapper à la porte » de la tente. Il faut attendre une sortie

Le « bas » du campement voit des tentes cabanes, plus ouvertes, entourées d'objets posés à l'extérieur. Quelques hommes sont dehors, ils ont posé leurs petite barquette de plastique contenant leur nourriture sur un banc public, les oiseaux se ruent et piochent dedans à peine ont-ils le dos tournés. Dans ce « bas » du lieu, l'ouverture des tentes serait un désir des habitants du bas d'occuper l'espace extérieur autour.

Deux conversations<sup>(1)</sup> avec S., marocain, 41ans, présent en France depuis deux ans, vivant ici depuis 4 mois, parlant français, souhaitant revenir en Italie, et M., roumain, environ 50ans, parlant français, nous confirment qu'en bas il y a dix tentes habitées par des personnes Rom, une seule femme, des hommes de 40 à 60 ans nous dit M. Ils ont reçu un arrêté d'expulsion qui ne les concerne qu'eux, les « roumains ». Une évacuation partielle du campement a eu lieu début janvier. M. nous explique qu'il ne connaît pas les personnes qui sont dans le « haut » : sont cités des « marocains, algériens, kosovars, serbes, bulgares... » etc. Pas de personnes venues de l'Afrique sub-saharienne, selon eux. En fait ils n'ont pas de contacts avec ceux du haut. Donc le « bas » du campement constitue en fait son centre « social », le « haut » étant périphérique et comme absent. Les hommes de la communauté Roms s'entraident, et se soutiennent, mais S. est seul, il n'est lié à personne. Il fait partie d'un « centre » du lieu où se regroupent les personnes issues du nord du Sahara, moins liées entre elles que les personnes Roms, qui pourtant ne se connaissent pas avant de se retrouver ici.

Le jeudi soir des camions apportent un repas. S. a pu dormir pendant la semaine de grand froid à l'accueil de jour d'Emmaüs situé plus bas dans l'enceinte de l'hôpital mais pas les personnes Roms. Ils peuvent aussi y prendre une douche et une boisson chaude mais l'endroit est fermé le week-end ; le Secours Catholique (antenne du 11bis Bd de l'Hôpital) se trouve de l'autre côté du square. L'association des Frères Musulmans chaque soir apporte à manger pour le groupe du « centre ». En cas de maladie, S. entre dans l'hôpital où il est soigné. Il doit renouveler son assurance maladie. Il y a des toilettes (fermées ce samedi) dans le square Marie Curie, et un robinet d'eau. Derrière le square, le grand immeuble de la SNCF, prévu à la démolition, héberge à côté de ses locataires SNCF (qui partent petit à petit) l'association hivernale provisoire d'accueil de personnes migrantes qui téléphonent au 115. 160 places et 150 personnes (34 familles) y sont logées. L'association (Groupe SOS Solidarité) travaille le lien entre vieux occupants locataires SNCF et nouveaux arrivés « étrangers ». Nous avons été bien reçus par la personne qui travaille dans son local bien chauffé et sympathique. Ils n'ont pas de lien avec le campement situé à cinquante mètres... elle va en parler à ses collègues et nous tiendra au courant.

Nous avons échangé nos numéros de téléphone avec S., M., et la dame fort sympathique de l'association. Un lien souple, autour d'une aide minimale serait pensable sans perturber le fonctionnement de l'association ...

Après un temps *n* de vie dans la rue d'un migrant il y aurait une forme d'acculturation aux possibilités du lieu (demain S. va travailler une journée pour gagner quelques d'euros). Ils sont sans papiers mais ont acquis des outils de survie, linguistiques, sociaux (se déplacer, circuler, aller à Pôle emploi, dans une boutique d'intérêt, dans un PMU, aller à l'hôpital, se soucier du renouvellement de sa carte de sécu etc..) . Contrairement aux campements du nord de Paris, on a ici un milieu

éclaté, inscrit dans une durée moyenne de survie dans la rue avec une dérive qui va de la situation de migrant sans papier échoué sur le pavé parisien à celle de SDF individualisé très précaire mais connaissant le terrain. Ici on ne parle pas de Calais."

(1) Nous nous présentons comme ligue des droits humains et membres du collectif Austerlitz. Nous donnons nos noms prénoms et demandons les leurs. Ils échangent aussi volontiers les n° de portables.

---

## Ligueurs au prétoire

Claudine Girones

Le groupe Ligueurs au prétoire existe depuis quelques années. L'idée était de réunir des membres intéressés par les questions juridiques pour suivre les audiences de différentes juridictions afin de se rendre compte de leur déroulement, en particulier concernant le respect du droit des prévenus et des requérants, et les conditions des auditions. Il nous paraissait important que la Ligue des Droits de l'Homme soit présente dans la mesure où la justice est rendue au nom des citoyens, et que nous puissions intervenir en son nom dans certains cas.

Pour ne pas trop disperser nos efforts, nous avons décidé, de nous concentrer sur le droit des étrangers et certains procès où la Ligue était partie prenante, soit comme partie civile, soit pour soutenir un accusé, ou qui concernaient directement la question des droits de l'homme (procès politiques, procès relatifs à la liberté d'expression, au racisme, touchant à des problèmes de santé, de logement etc...)

Nous allons donc régulièrement à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) où les demandeurs d'asile refusés par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) font appel. Le juge et ses assesseurs questionnent les requérants, avec plus ou moins « d'humanité », pour vérifier que les récits qu'ils font des violences qu'ils ont subies ou des discriminations dont ils sont victimes sont bien réels. En dehors des pays en guerre ou considérés officiellement comme dangereux pour certaines populations (très peu), le droit d'asile est accordé très parcimonieusement.

Nous allons également aux audiences du Juge des Libertés et de la Détention (JLD) qui examine les demandes de sortie des camps de rétention formulées par les personnes sans papiers qui y sont maintenues. Si le JLD considère qu'il y a eu un vice de forme dans les modalités de la mise en rétention, les demandes de sortie sont normalement admises. Sinon, les requérants peuvent faire appel ; nous assistons aussi à ces recours en appel. La rétention ne peut excéder 45 jours, à l'issue desquels les étrangers doivent de toute façon sortir, avec ou sans papiers, sans avoir obligatoirement pu être renvoyés "chez eux".

Si nous avons laissé un peu de côté les comparutions immédiates, c'est que nous nous sommes rendu compte qu'elles concernent des questions où la ligue est impuissante (petits larcins, querelles de famille ou de voisinage, altercations sur la voie publique, détentions de cannabis...). Les populations inculpées sont pour la plupart assez démunies, et les sanctions relativement codifiées. Nous y retournons de temps en temps.

Le problème que nous rencontrons pour les procès au tribunal de grande instance c'est que nous ne pouvons pas connaître à l'avance les dates auxquelles ils ont lieu ; nous les apprenons par la presse au moment où les audiences commencent. Et nous n'arrivons pas à avoir par les services intéressés de la LDH les dates des procès auxquels elle participe alors qu'elle y est convoquée très en amont.

Enfin, nous allons aussi, en général à la demande de RESF, au Tribunal Administratif pour accompagner une personne qui fait un recours contre une OQTF, Obligation de Quitter le Territoire Français, alors même qu'elle est depuis un certain temps sur le territoire français mais qu'elle n'a pas encore pu obtenir un titre de séjour, ou qu'on n'a pas voulu le lui renouveler. Il n'y a évidemment pas que des jeunes scolarisés.

Nos interventions ont été relativement limitées :

Nous avons demandé et obtenu de meilleures conditions de suivi des audiences, pose et utilisation de micros.

Nous avons pu remarquer que notre présence incitait certains magistrats à être plus attentifs et plus argumentés dans leurs décisions, plusieurs avocats nous l'ont confirmé.

Nous avons malgré tout constaté, et il faut le reconnaître, que les grandes règles de notre droit étaient respectées, présence d'avocats et d'interprètes, informations données concernant les droits des prévenus, ou retenus, temps passé pour entendre les parties, particulièrement à la CNDA...

Quand ce n'est pas le cas, nous intervenons.

En fait, ce n'est pas tellement sur le respect des règles du droit qu'il faudrait agir, mais sur la modification de certaines lois ! Accepter davantage de demandeurs d'asile, augmenter le nombre de fonctionnaires et d'auxiliaires de justice pour que celle-ci soit rendue plus rapidement, permettre aux avocats, souvent commis d'office, d'être mieux payés et d'avoir plus de temps pour étudier les dossiers, entre autres.... (A titre d'exemple, nous avons assisté à une audience où un prévenu en détention qui demandait une mise en liberté provisoire n'a pas pu avoir d'avocat car il n'y en avait pas de libre en astreinte !).

Et, à titre personnel, quand on voit le coût que représentent les camps de rétention, les services de police et de justice (7 personnes pour un requérant à la CNDA dont l'audience peut durer jusqu'à 2 heures) nous ne sommes pas convaincus qu'on ne ferait pas mieux d'accueillir ces pauvres gens qui ont traversé des épreuves souvent terribles pour arriver en France. On pourrait toujours les expulser s'ils ne respectaient pas la loi !

Enfin, nous serions heureux que des ligueurs nous rejoignent. Plus on sera nombreux, plus on sera efficace. Notre groupe est sympathique et il n'est pas nécessaire d'être juriste pour y participer...

Voici les coordonnées pour nous joindre

Alice BERTIN

[alicebertin@orange.fr](mailto:alicebertin@orange.fr)

---

## LE CONGRES, qu'est-ce que c'est ?

*Christine Borzellino*

Le Congrès est un moment très important dans la vie de la LDH. C'est le lieu où doivent être prises toutes les décisions importantes par les représentants des instances de l'association, Comité Central et Sections. Y sont notamment soumis au vote :

- des modifications éventuelles des **statuts**.

- les **résolutions**, qui sont les textes publics définissant les positions de la LDH sur les différents sujets. Les orientations définies dans les résolutions adoptées s'imposent à toute l'association.

- les **vœux** qui sont des textes internes portant sur le fonctionnement de la LDH. Les vœux votés doivent être mis en œuvre par le Comité Central.

C'est le moment du renouvellement partiel des instances nationales : Comité Central et Bureau National. L'élection des membres (par moitié) du Comité Central a lieu antérieurement, en section ou par courrier, mais le dépouillement se déroule pendant le Congrès. Le nouveau Comité Central élit alors en son sein le Bureau National. Le (la) Président(e), le (la) Secrétaire Général(e) et le (la) Trésorier(e) National(e) sortant(e)s présentent leurs rapports respectifs, qui sont soumis au vote de l'ensemble des délégués.

Concrètement, le Congrès a lieu tous les deux ans, dans des villes différentes (Reims, Niort, Le Mans, pour les derniers en date) pendant les trois jours du week-end de la Pentecôte. Pour 2017, ce sera à Grenoble les 3, 4 et 5 juin.

Chaque section envoie des délégués et dispose de mandats, proportionnellement au nombre d'adhérents (par ex. notre section a environ 10/11 mandats et peut élire autant de délégués). Chaque délégué peut porter plusieurs mandats (un mandat = une voix).

Chaque membre du Comité Central dispose d'une voix.

Les projets de résolutions peuvent être proposés par le Comité Central (c'est toujours le cas), mais aussi par les Sections, les Fédérations ou les Comités régionaux : dans ces trois derniers cas, c'est le C.C. qui décide de les soumettre au Congrès ou non, sauf s'il s'agit d'un texte proposé par au moins deux Comités régionaux.

Un mois avant le Congrès, les projets de résolution sont envoyés aux sections qui peuvent alors proposer des **amendements** (au plus tard 8 jours avant le Congrès). Mais il faut aussi aller défendre ces amendements devant une commission qui a lieu durant le Congrès (en général le soir, pendant le dîner !). Cela peut être un moment de discussions acharnées. Enfin si l'amendement n'est pas accepté par la commission, il y a encore la possibilité de le défendre devant le Congrès (la séance plénière de vote des résolutions).

Les projets de vœux émanent des Sections, Fédérations ou Comités régionaux. Chaque vœu passe, durant le Congrès, devant une commission (il faut y être présent pour le défendre), qui émet un avis et est ensuite soumis au vote en séance plénière.

Tout cela peut paraître très technique, mais ne doit pas cacher le plus important : le Congrès est avant tout un moment de rencontre, de discussion, d'échange avec le National bien sûr, mais surtout avec des Ligueurs de toute la France. C'est aussi un lieu de formation sur le fonctionnement de la LDH et de débats sur l'actualité. Et cela n'exclut pas des moments festifs.

Il est possible de demander à la section le remboursement des frais générés par la participation au congrès (transport et hébergement).

---

## Un point de trésorerie :

*Jocelyne Vaudenay*

Comme vous le savez sans doute le crédit des adhésions est réparti entre "le siège" et les sections, 2/3 reviennent au siège et 1/3 aux sections. Cette répartition se fait très simplement par des reversements de la section au siège pour les adhésions faites par chèque, ou en espèces auprès de la section, par des reversements du siège à la section pour les adhésions faites par prélèvement, ou par l'intermédiaire du site internet.

Pour des raisons complexes le reversement à la section n'est pas possible quand il s'agit d'une ADHESION REGLEE PAR CHEQUE AUPRES DU SIEGE. La part de la section est alors stockée dans un compte de la section géré par le siège.

Actuellement notre compte s'élève à 5 142,55 €. Nous ne sommes pas la seule section dans cette situation et si toutes les sections souhaitaient récupérer leur créance la LDH serait en difficulté !

La trésorerie de notre section étant saine, nous proposons d'abandonner au profit "du siège" une part de notre créance, pour un montant de 4 000,00 €, le reste restant sur notre compte/siège et pouvant être utilisé pour nos achats en interne auprès de la boutique de la LDH.

Cette proposition doit être soumise au vote des adhérents présents à la réunion de février, mais les adhérents de la section peuvent s'exprimer sur le sujet en écrivant à la section par mail, ([paris.5.13@ldh-france.org](mailto:paris.5.13@ldh-france.org)) ou par courrier postal.

Vous aurez sans doute conclu vous-mêmes que **si l'on souhaite payer sa cotisation par chèque il est préférable de le faire auprès de la section.**

---

## AGENDA MILITANT :

**samedi 11 février :**

La Maison des Femmes de Paris organise un débat sur le thème « **Les libertés individuelles, ici et ailleurs** ». Cette rencontre a pour thème les libertés individuelles au Maroc, en Tunisie et en France. A la Maison des associations du 12<sup>ème</sup> arrondissement, 181 avenue Daumesnil 75012 Paris. Entrée libre dans la limite des places disponibles - Accueil à partir de **14h30**. Débat à **16h45**.

**dimanche 26 février :**

Urgences écologiques et démocratique : **Le monde qui vient entre périls et promesses**

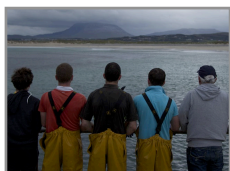
Débat au Théâtre de la Reine Blanche de 16h à 18h, animé par Alain Renon, avec Geneviève Azam, Clémence Dubois, Pierre Tartakowsky.

**lundi 27 février 2017 de 19 h à 21 h :**

INVITATION des sections Paris 7, Paris 5/13, Paris 14/6 et Paris 15 de la Ligue des Droits de l'Homme à une Conférence-débat présentée par Hamit BOZARSLAN sur le thème : « La question kurde dans les années 2010 : la nouvelle donne » à la Maison des Associations du 7<sup>ème</sup> 93 rue Saint Dominique, Paris 7ème

## Des hommes et des lois

de Loïc Jourdain

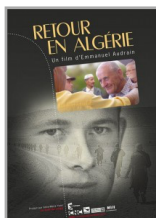


Ce film, tourné sur 8 ans, suit le combat d'un petit pêcheur irlandais qui, tel un "David contre Goliath", se lance au cœur des institutions européennes pour changer les normes et faire valoir le droit ancestral des insulaires de pêcher.

**Première le 8 mars à 20 h au cinéma la Clef**

## Retour en Algérie

d'Emmanuel Audain



La guerre d'Algérie – dont ils n'ont pu parler – a dévasté leurs jeunes. Comme deux millions de jeunes Français, leur seul service militaire ce fut la guerre d'Algérie. A 65 ans, au moment de toucher leurs « retraites du combattant », ils disent : « Cet argent, nous ne pouvons pas le garder, pour nous-mêmes ». Alors, ils le collectent et le redistribuent à des associations, en Algérie. Ce film est à voir absolument parce que, comme le disent les protagonistes : « On ne peut pas tourner la page, elle s'écrit encore », et si l'association qu'ils ont créée leur permet de prendre la parole c'est aussi pour transmettre, dans l'espoir que les jeunes d'aujourd'hui soient capables de désobéir aux ordres inhumains.

**Plusieurs projections prévues au Luminor Hôtel de ville les 11 - 18 - 25 février à 11h**

## Un paese di Calabria

De Shu Aiello et Catherine Catella



Alors que dans les pays de l'Union européenne, le plan d'action pour l'immigration et l'asile tente vainement d'assurer « une distribution équitable de certains réfugiés » et que la France ne trouve pas les moyens d'en prendre sa très modeste part, dans un village de Calabre, depuis 1998 de nombreux migrants de toutes origines sont accueillis et semblent s'intégrer sans difficultés particulières.

**Actuellement à l'Espace saint-Michel**

**Au cinéma la Clef à partir du 12 février**

### PROCHAINE REUNION DE SECTION

**Jeu 9 Mars**

**à 20 h à la Maison des Associations,  
11 rue Caillaux - 75013 - M° Maison Blanche**

#### Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013  
contact : Jules-Mathieu Meunier  
[julesm.meunier@yahoo.fr](mailto:julesm.meunier@yahoo.fr)  
06 41 67 35 06

#### Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9e étage dans le centre PMF. 90, rue de Tolbiac, 75013.  
[rusparis1@gmx.fr](mailto:rusparis1@gmx.fr)

#### Ligueurs au prétoire:

Contacts :  
Alice Bertin  
[alicebertin@orange.fr](mailto:alicebertin@orange.fr)  
01 42 72 55 35  
06 76 74 81 71  
Sylvie Clavel  
[sylvie.clavel99@gmail.com](mailto:sylvie.clavel99@gmail.com)

#### Diffusion des tracts:

Actuellement :  
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités  
Contact : Germaine Grinspan - [saxifrage5@orange.fr](mailto:saxifrage5@orange.fr)

### LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invité à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h .

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse:

<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>.

**Le 3 février dernier a eu lieu une rediffusion de l'émission consacrée au Collectif Austerlitz et réalisée par Eskender Iyob, membre de notre section.**



## Madame B. Histoire d'une Nord-Coréenne

de Jero Yun



C'est dans une quête hypnotique d'un monde meilleur pour les siens que « Madame B. Histoire d'une Nord-Coréenne », film poétique réalisé par Jero Yun, nous transporte de la Corée du Nord à la Chine puis à la Corée du Sud dans un décor de paysages sauvages, d'entre les mondes. Car c'est bien entre les mondes que, livrés aux intempéries, dans un voyage semé de pièges et de dangers, ceux

qui fuient, chassés par des prédateurs humains, poursuivis par la police, surveillés, pillés, tentent d'atteindre, sinon un havre, du moins un lieu où rester.

Pendant 2 ans et au prix de nombreux risques, le réalisateur a suivi cette mère qui fuit la Corée du Nord pour la Chine en espérant y gagner assez d'argent pour sauver sa famille de la misère.

**Au MK2 Beaubourg le 21 février à 20h**

La loi Droit au Logement Opposable a 10 ans !

Il est urgent que ce droit, qui constitue une avancée majeure dans le droit au logement, soit maintenant réellement appliqué. Nous vous invitons pour cette occasion, à rejoindre une marche citoyenne à l'initiative de plusieurs associations ( Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre, DAL... ) demandant la réelle application de ce droit.

**RDV le 5 mars 2017 à 13h30 place de la République à Paris.**

#### RESF

Permanences:  
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 16h à 18h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013  
contact : [jvaudenay@gmail.com](mailto:jvaudenay@gmail.com)

#### Groupe Etudiants:

contact : [hadrien-12@live.fr](mailto:hadrien-12@live.fr)